

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 avril 2015

L'an deux mil quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Quai de la Gare à Cluny, sous la présidence du Président M. Jean-Luc DELPEUCH

Etaient présents :

Mme BERTRAND Catherine, M. BONIAU Henri, M. BONNETAIN François, M. BURTEAU Gilles, Mme CHEVRIER Sylvie, M. CHOPIN Sylvain, M. COMBROUZE Bruno, M. DE JAVEL Alain, M. DECONFIN Charles, M. DEHOUCK Dominique, Mme DELHOMME Denise, M. DELPEUCH Jean-Luc, Mme DELSALLE Joëlle, Mme DESCHANEL Josette, M. DESGEORGES Jean-Pierre, Mme DURAND Marion, M. DURUPT Bernard, Mme EMORINE Paulette, M. FARENC Jean-François, M. FONTERAY Jean-Luc, M. FURNO Marc, M. GALLAND Paul, M. GARITAINE Jean-Denis, Mme GELIN Colette, M. GELIN Daniel, M. GOBIN Patrice, Mme JANIN Edith, Mme LAURIOT Agnès, M. LEBLANC Paul, Mme LEMONON Elisabeth, Mme LUZY Joëlle, Mme MARBACH Frédérique, Mme MARBACH Marie-Odile, Mme MARTIN Antoinette, Mme MATRAT Claire, M. MONAVON Jean, Mme MYARD Danièle, M. NUGUES Pierre, Mme PETIT-SOARES Véronique, Mme POMMIER Liliane, M. PROST Jean-Claude, M. RAFFIN Patrick, Mme RAVAUX Mathilde, M. ROULON Bernard, M. ROY Armand, Mme SABATHIER Dominique, M. SIMON Patrick, M. TAUPENOT Patrick, M. TETE Charles, M. THIEBAUD Michel, M. THUEL Jean-Louis, M. TRONCY Jean-Luc, M. VALIAU Philippe, M. BELLOY François - SUPP

Procuration(s) :

M. LAURENT Jean-François donne pouvoir à M. ROULON Bernard, M. TAIEB Claude donne pouvoir à Mme PETIT SOARES Véronique, M. GAUDINET Maurice donne pouvoir à Mme MATRAT Claire, Mme ROLLAND Colette donne pouvoir à M. RAFFIN Patrick, M. MAURICE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme DURAND Marion, Mme BONNETAIN Catherine donne pouvoir à M. DE JAVEL Alain, M. CHEVALIER Jean-Marc donne pouvoir à M. SIMON Patrick

Etai(ent) absent(s) :

M. BORDET Philippe, M. LAGROST Armand, Mme LEGRAND Edith

Etai(ent) excusé(s) :

M. BARDIN Pierre-Jean, Mme BONNETAIN Catherine, M. BOUILLIN Georges, M. CHEVALIER Jean-Marc, M. GAUDINET Maurice, M. GRILLET Claude, M. LAURENT Jean-François, M. MAURICE Jean-Pierre, Mme ROLLAND Colette, M. TAIEB Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. THUEL Jean-Louis

FINANCES

DELIB N°033-2015
FINANCES - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Le conseil de Communauté, l'exposé du Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, 47 POUR et 14 ABSTENTIONS.

Adopte le Budget Primitif et Principal 2015 sur la partie du fonctionnement et de l'investissement de la Communauté de Communes du Clunisois, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	7 349 659.00 €
	RECETTES	7 349 659.00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 980 658.00 €
	RECETTES	2 151 115.00 €

DELIB N°034-2015
FINANCES – TAUX COMMUNAUTAIRES 2015

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil de Communauté que pour augmenter la part budgétaire des dépenses imprévues, en particulier en vue de la mise en place de l'instruction mutualisée des documents d'urbanisme, il est proposé une augmentation de fiscalité communautaire complémentaire à la précédente proposition de 1 %.

Il est proposé :

- d'augmenter les taux de ménages afin de financer le pacte de solidarité et également comme présenté en introduction dans le cadre de la mise en place de l'instruction mutualisée des documents d'urbanisme,
- de porter le taux de la CFE à 24.61 % en utilisant la majoration spéciale du taux de CFE.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, 42 POUR, 5 CONTRE et 14 ABSTENTIONS

décide de l'application des taux de la façon suivante :

Taxe	Taux proposé	Base imposition prévisionnelle 2015	Produit attendu
TH	12.54	15 138 000	1 898 305
FB	4.00	11 659 000	466 360
FNB	12.52	1 509 000	188 927
TOTAL			2 553 592

Taxe	Taux proposé	Base imposition prévisionnelle 2015	Produit attendu
CFE	24.61	2 671 000	657 333
TOTAL CUMULE			3 210 925

DELIB N°035-2015
FINANCES – TAUX ORDURES MENAGERES 2015

La Communauté de Communes du Clunisois dispose de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers exercée selon des modes de gestion et de financements différenciés à savoir :

1) **REOM**

- 5 communes (Chissey les Mâcon, Taizé, Sigy le Châtel, Sailly et Passy) assujetties au régime de la redevance ordures ménagères - REOM incitative.

à titre transitoire selon délibération n°034-2014 du 07.01.2014.

2) **TEOM**

- à ce titre ces 5 communes sont sur un zonage à taux 0 % de TEOM selon délibération n°033-2014 du 7.01.2014,
- Par délibération n°152-2014 du 22.09.2014, un régime territorialisé a été instauré pour la commune de Chiddes,
- Les autres communes de la Communauté de Communes du Clunisois dépendent de la TEOM.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, 60 POUR et 1 CONTRE

La recette de la taxe ordures ménagères attendue pour l'année 2015 s'établit comme suit :

* La base prévisionnelle pour la taxe ordures ménagères

- ZONE UNIQUE 10 141 550 €
- Commune de CHIDDES 71 965 €

décide de l'application du taux de TEOM de la manière suivante :

- pour la ZONE UNIQUE à 11.82 %
- pour CHIDDES à 10.80 %

Le produit attendu est de :
 - ZONE UNIQUE : 1 198 731 €
 - CHIDDES : 7 772 €
 soit 1 206 503 €

DELIB N°036-2015
FINANCES – REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2015

Monsieur le Vice-Président informe les conseillers de la Communauté qu'une redevance ordures ménagères est appliquée pour les établissements spéciaux (Hôpitaux, Maison de Retraite, Ecole, Lycée, Collège....). Cette redevance est calculée au prorata des nombres de repas pris dans ces établissements et fluctue chaque année suivant le budget du syndicat des ordures ménagères.

Il est proposé :
 - une augmentation de 5% de la redevance spéciale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, 60 POUR et 1 CONTRE,

Autorise Monsieur le Président à appliquer cette règle de calcul et d'établir les titres de recettes correspondants, suivant le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	TARIFS 2015
CLUNY	
- Hôpital	11 025 €
- Lycée	6 064 €
- ENSAM	6 064 €
- Collège	3 307 €
MAZILLE	
- Maison de retraite	3 307 €
- Maison Familiale rurale	2 205 €
SALORNAY SUR GUYE	
- Maison de retraite	3 307 €
TOTAL	35 279 €

DELIB N°037-2015
BUDGET PRIMITIF 2015 ZONE DE COMMUNAUTE « LA COURBE 2 »

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, 60 POUR et 1 ABSTENTION,

Adopte le Budget Primitif 2015 Zone de Communauté "La Courbe 2" de la Communauté de Communes du Clunisois, qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	190 804.00 €
	Recettes	190 804.00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	143 941.00 €
	Recettes	143 941.00 €

DELIB N°038-2015
BUDGET PRIMITIF 2015 ZONE DE COMMUNAUTE « LA GARE »

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, 60 POUR et 1 ABSTENTION,

Adopte le Budget Primitif 2015 Zone de Communauté "La Gare" de la Communauté de Communes du Clunisois, qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	167 374,00 €
	Recettes	167 374,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	150 902,00 €
	Recettes	150 902,00 €

DELIB N°039-2015
BUDGET ANNEXE 2015 REDEVANCE INCITATIVE OM

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Vice-Président entendu et à l'unanimité, décide de

Adopter le Budget Primitif 2015 Redevance Incitative OM de la Communauté de Communes du Clunisois, qui s'équilibre en fonctionnement comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	BP 2015	Article	Désignation	BP 2015
6287	Prestation service SIRTOM	48 736 €	7088	Redevance ménage	50 000 €
6288	Convention CC Grosne et Mont St Vincent	4 000 €	7788	Rbt sirtom Participation communes	2 000 € 736 €
TOTAL		52 736 €	TOTAL		52 736 €

DELIB N°040-2015
CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 ENTRE LES FRGS SECTEUR CLUNISOIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de la programmation Enfentillage qui s'inscrit dans la politique culturelle globale des Foyers Ruraux du Clunisois, il est proposé de définir par vie de convention la programmation et les engagements des deux parties selon projet ci-dessous.

**PROJET Convention de partenariat 2015 entre
 Les Foyers Ruraux Grand secteur Clunisois et
 la Communauté de Communes du Clunisois**

Entre les soussignés

La communauté de Communes du Clunisois représentée par son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2015

D'une part,

Et

L'association **Foyer Rural du Grand secteur Clunisois** est régie par la loi 1901, déclarée en Préfecture de Saône et Loire représentée par ses Coprésidents: Bernard Golly et Pierre Haga

Adresse : rue des Griottons – 71250 Cluny

Téléphone : 03 85 59 23 64. E-mail : frgs@wanadoo.fr

D'autre part,

Article 1 : Contexte local

La politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Clunisois s'articule autour de différentes actions complémentaires dont :

- La mise à disposition d'animateurs qualifiés dans les écoles dans le cadre des rythmes scolaires,
- Le collectif d'aide à la parentalité dont l'axe de travail pour 2014-2016 concerne l'alimentation,
- Les centres de loisirs maternelles et primaires présents sur l'ensemble du territoire : La Guiche, Cluny, St André le Désert/Salornay sur Guye, Mazille,
- Le club et l'espace jeunes : La Guiche/Cluny .

Toutes ces actions s'inscrivent dans une politique qui cherche à privilégier la mixité géographique, culturelle et sociale et visent à développer le loisir comme richesse culturelle et non pas comme simple bien de consommation.

Les objectifs des foyers ruraux concernant la jeunesse :

La programmation Enfentillages s'inscrit dans la politique culturelle globale des Foyers Ruraux du Clunisois. A travers cette programmation, il est recherché principalement à favoriser l'accès des enfants et des jeunes et la rencontre avec les artistes.

Elle s'inscrit dans la durée autour de programmes porteurs de sens et de réflexions sur la cohésion sociale du territoire.

Article 2 : Engagement des deux parties.

La Communauté de Communes du Clunisois s'engage à :

- Verser une subvention de 4000€ pour l'année 2015 au Foyer Rural Grand Secteur Clunisois sous condition de développer, en concertation avec l'équipe enfance jeunesse, des actions en cohérence avec les objectifs de la Politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes.
- A citer et à insérer le logo des Foyers Ruraux sur tous les outils de communication concernant ce partenariat.

Les Foyers Ruraux s'engagent à :

- Intégrer la problématique et les thèmes définis par la Communauté de Communes dans la programmation de leurs spectacles (Barouf),
- Proposer des spectacles et des animations gratuites (pour les enfants) sur l'ensemble du territoire communautaire en veillant à ce que ces propositions soient bien ouvertes à l'ensemble de la population quand cela est possible,
- Rencontrer dans le cadre d'une programmation en centres de loisirs les directeurs avant l'établissement du programme concernant ce partenariat.

Article 3 : Durée - Renouvellement

La présente convention prend effet à compter du 15 avril 2015 pour se terminer le 31/12/2015.

Fait à Cluny le,

Les Coprésidents de l'association
« FRGS »

Bernard GOLLY et Pierre HAGA

Le Président de la
Communauté de Communes
Du Clunisois

Jean Luc DELPEUCH

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de

- valider le projet de convention de partenariat ci-dessus,
- autoriser le Président à signer cette convention.

DELIB N°041-2015
PAYS SUD BOURGOGNE – DESIGNATION DE TROIS MANDATAIRES

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du Pays sud bourgogne en date du 25 mars 2015, les statuts de cette association ont été modifiés.

Conformément à l'article 8 constituant le conseil d'administration, la Communauté de Communes du Clunisois doit désigner trois mandataires.

Quatre candidatures sont proposées et soumises au vote.

Les résultats sont les suivants :

- Jean-François FARENC 61 POUR
- Paulette EMORINE 61 POUR
- Claire MATRAT 23 POUR, 25 CONTRE et 13 ABSTENTIONS
- Marion DURAND 41 POUR, 12 CONTRE et 8 ABSTENTIONS

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide de

- VALIDER les trois mandataires suivants au sein du Conseil d'Administration du Pays Sud Bourgogne :
Jean-François FARENC,
Paulette EMORINE,
Marion DURAND

DELIB N°042-2015
ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT
D'ENERGIES ET AUTOIRSATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES
ET MARCHES SUBSEQUENTS

Monsieur le Vice-Président expose que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie le 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs domestiques de gaz naturel et d'électricité.

Aujourd'hui, conformément aux conditions des articles L331-1 et L441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs peuvent choisir de s'approvisionner en électricité et en gaz naturel auprès des opérateurs historiques aux tarifs réglementés de vente ou auprès de tout fournisseur aux conditions tarifaires de marché.

Toutefois, fin 2014 puis fin 2015, certains tarifs réglementés de vente (TRV) vont être supprimés pour les consommateurs non domestiques. Pour les collectivités locales, ce passage obligé aux offres de marché s'effectuera selon les règles du Code des Marchés Publics, comme il est précisé aux articles L331-4 et L441-5 du Code de l'Energie.

La fin des TRV est prévue selon le planning suivant :

GAZ NATUREL :

- Contrats de gaz d'une consommation supérieure à 200 MWh : fin des TRV le 31 décembre 2014 ;
- Contrats de gaz d'une consommation supérieure à 30 MWh : fin des TRV le 31 décembre 2015.

ELECTRICITE :

- Contrats d'électricité d'une puissance supérieure à 36 kVa (tarifs Jaune et Vert) : fin des TRV le 31 décembre 2015.

La suppression des tarifs réglementés concerne donc toutes les personnes publiques, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments, et ce dans les tout prochains mois.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, le SYDESL s'est associé aux trois autres syndicats d'énergie de Bourgogne, le SIEEEN (Nièvre), le SICECO (Côte d'Or) et le SDEY (Yonne), pour créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et services d'efficacité énergétique dans un premier temps, et d'électricité dans un second temps. Ce groupement se veut ouvert à tous les acheteurs publics, ou exerçants des missions d'intérêt général à l'échelle du département.

Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera ainsi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés. Naturellement, chaque adhérent au groupement n'utilisera le gaz naturel et l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Les quatre syndicats d'énergie ont adopté l'acte constitutif du groupement, dont le SIEEEN est le coordonnateur ; chacun d'eux devient gestionnaire sur son propre territoire, de la relation avec les collectivités pour l'aide à la décision, la collecte des données, puis la signature des contrats. L'acte constitutif a une durée illimitée.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du SIEEEN, coordonnateur du groupement.

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Considérant ce qui précède, le Conseil communautaire,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-annexé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, 60 POUR et 1 ABSTENTION, décide

- d'autoriser l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;
- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, conformément au document annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif ;
- de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette adhésion et aux contrats.

DELIB N°043-2015
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE –
TARIFS RENTREE SEPTEMBRE 2015

Une revalorisation des tarifs à la hausse de 2 % pour la musique de la manière suivante :

Enfants de la Communauté de Communes du Clunisois	Plein tarif	à partir 2e enfant
Cours collectif (s)	149.00 €	134.00 €
Cours collectif (s) et 1 cours d'instrument - découverte ou initiation	339.00 €	305.00 €
Cours collectif (s) et 1 cours d'instrument - formation	401.00 €	361.00 €
Supplément pour l'étude d'un deuxième instrument : coût réel	748.00 €	748.00 €

Adultes de la Communauté de Communes du Clunisois	Tarif 15/16
Pratique collective	176.00 €
Culture musicale	73.50 €
Cours d'instrument bimensuel 20 minutes	374.00 €
Cours d'instrument hebdomadaire 25 minutes	600.00 €
Cours d'instrument hebdomadaire 30 minutes	748.00 €

Elèves hors Communauté de Communes du Clunisois	Tarif 15/16
Pratique collective	196.00 €
Culture musicale	93.50 €
Cours d'instrument bimensuel 20 minutes	395.00 €
Cours d'instrument hebdomadaire 25 minutes	620.00 €
Cours d'instrument hebdomadaire 30 minutes	768.00 €

Une revalorisation des tarifs à la hausse de 5 % pour la danse de la manière suivante :

Enfants de la Communauté de Communes du Clunisois	Plein tarif	à partir 2e enfant
Cours collectif (s) de 45 minutes ou d'une heure	164.00 €	147.00 €
Cours collectif (s) d'1h15 ou d'1h30	187.00 €	168.00 €
Cycle 1 1ère année	204.00 €	184.00 €
Cycle 1 2ème année	213.00 €	192.00 €
Cycle 1 3ème année	224.00 €	202.00 €
Cycle 1 4ème année	224.00 €	202.00 €

Enfants hors Communauté de Communes du Clunisois	Tarif unique
Cours collectif (s) de 45 minutes ou d'une heure	189.00 €
Cours collectif (s) d'1h15 ou d'1h30	2013.00 €
Cycle 1 1ère année	230.00 €
Cycle 1 2ème année	239.00 €
Cycle 1 3ème année	251.00 €
Cycle 1 4ème année	251.00 €

Il est proposé les tarifs suivants pour les autres charges financières musique et danse :

MUSIQUE ET DANSE - AUTRES CHARGES FINANCIERES	Tarif 15/16
Droit d'inscription par famille	12.00 €
Mise à disposition de matériel pédagogique en musique	13.00 €
Mise à disposition de matériel pédagogique en danse	5.00 €
Location d'un instrument/an - élève de la communauté	100.00 €
Location d'un instrument/ an - élève hors communauté	150.00 €

Il est proposé d'adapter les tarifs proposés à l'aide personnalisée sur les frais pédagogiques pour les enfants en fonction du niveau de ressources individuelles mensuelles de la manière suivante :

- Niveau de ressources individuelles mensuelles, classement en 3 groupes éligibles à une aide personnalisée exclusivement pour la musique

GROUPE	3 25 % tarifs	2 47 % tarifs	1 75 % tarifs
Ressources mensuelles par membre du foyer (1)			
de	591.01 €	354.01 €	0.00 €
à	804.00 €	591.00 €	354.00 €

(1) Ressources mensuelles du foyer (montant déclaration revenus avant abattement, prestations perçues divisées par le nombre de membres du foyer (pour familles monoparentales ou avec situation de handicap, il est procédé à l'ajout de 0.5 part au calcul)

Le détail de l'aide personnalisée se trouve en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de VALIDER les tarifs applicables à la musique, à la danse ainsi que pour les autres charges financières pour la rentrée de septembre 2015,
- de VALIDER l'aide personnalisée présentée en annexe.

DELIB N°044-2015
COMMUNE INVITANT LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
POUR PROCHAINES REUNIONS

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir proposer l'ordre établi des prochains conseils communautaires dans les différentes communes adhérentes à la Communauté de Communes du Clunisois selon leur possibilité et suivant leur accord.

Les prochains conseils communautaires concernés par cette disposition sont :

- Le mardi 2 juin 2015 à 20 h 00
- Le lundi 6 juillet 2015 à 20 h 00

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de

- VALIDER le calendrier et le lieu de tenue des prochains conseils communautaires :
 - * 2 juin 2015 à MASSILLY
 - * 6 juillet 2015 à LA GUICHE

PROCHAIN CONSEIL

- 2 juin à 20 h
- 6 juillet à 20 h

Le Président,




Communauté de
Communes du Clunisois

I - GAZ NATUREL

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz de la communauté de communes du clunisois à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne.

Nom de l'installation	adresse	PCE	PROFIL	CAR	Date d'entrée
BOULODROME	ZI rue des Griottons 71250 CLUNY	12116353027290	P12 000 000	041 380	Arrive à échéance le 28/02/2017
CC du Clunisois Place du marché	5 place du Marché 71250 CLUNY	12178002870675	P12 000 000	045 000	Arrive à échéance le 30/09/2016

Note : Pour la date d'entrée, si votre contrat est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/02/15 et le 31/01/17, indiquer la date de fin du contrat +1 jours ; si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la date prévisionnelle de raccordement ; sinon indiquer « date d'exécution ».

II - ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la communauté de communes du clunisois à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne.

Nom de l'installation	adresse	RAE	Puissance souscrite	Tarif	Date d'entrée	Commentaire
PISCINE DANIEL DECERLE	71220 LA GUICHE	30001210917015	204	3.01		Souscrit 01/09/2006 Fin échéance 30/11/2015
MAISON ENFANCE JEUNESSE	Rue de la Petite vitesse 71250 CLUNY	50084480127364	60	3.01		Souscrit 13/10/2014 Fin échéance 12/10/2015

Note : Seuls les contrats d'une puissance supérieure à 36 Kva sont concernés.

AIDE PERSONNALISEE - TARIF MUSIQUE

Participation financière des familles de la Communauté de Communes du Clunisois aux frais pédagogiques pour les enfants

A titre indicatif : aide personnalisée 2015/2016 apportée par la Communauté aux enfants de la Communauté sur présentation des justificatifs originaux : taxe d'habitation - relevé d'imposition n - 1 - relevé CAF ou MSA ou Education Nationale ...
Ressources

- R1 = tous les revenus imposables déclarés aux services fiscaux n - 1 et avant tout abattement de Mme, Mr et personnes à charge
- R2 = revenus mensuels : R1 divisé par 12
- R3 = R2 + aides sociales mensuelles (CAF - MSA - Ed.Nationale - ...) - sauf aides au logement
- R4 = R3 divisé par le nombre de personnes au foyer
- R5 = R3 divisé par le (nombre de personnes au foyer + 1/2 pour les familles mono-parentales ou présence d'un handicapé)

Aide personnalisée - détermination des groupes de 1 à 3 Niveau de ressources individuelles mensuelles Tranches R4 ou R5 suivant les cas	GROUPE ►		3		2		1	
			R4 ou R5		R4 ou R5		R4 ou R5	
	de		591,01		354,01		0,00	
	à		804,00		591,00		354,00	
Enfants et adolescents de la Communauté de Communes du Clunisois	Plein tarif	à partir du 2ème enfant	Groupe 3		Groupe 2		Groupe 1	
			1er enfant	à partir du 2ème	1er enfant	à partir du 2ème	1er enfant	à partir du 2ème
Cours collectif(s)	149,00	134,00	111,75	100,50	78,97	71,02	37,25	33,50
Cours collectif(s) et 1 cours d'instrument - découverte ou initiation	339,00	305,00	254,25	228,75	179,67	161,65	84,75	76,25
Cours collectif(s) et 1 cours d'instrument - formation	401,00	361,00	300,75	270,75	212,53	191,33	100,25	90,25
Supplément pour l'étude d'un deuxième instrument : coût réel	748,00	748,00	Pas d'aide personnalisée pour le deuxième instrument					

Adultes de la Communauté de Communes du Clunisois tarif = coût pédagogique individuel	TARIF
Pratique collective	176,00
Culture musicale	73,50
Cours d'instrument bimensuel 20 minutes	374,00
Cours d'instrument hebdomadaire 25 minutes	600,00
Cours d'instrument hebdomadaire 30 minutes	748,00

Elèves hors Communauté de Communes du Clunisois tarif = coût pédagogique individuel + participation aux charges structurelles	TARIF
Pratique collective	196,00
Culture musicale	93,50
Cours d'instrument bimensuel 20 minutes	395,00
Cours d'instrument hebdomadaire 25 minutes	620,00
Cours d'instrument hebdomadaire 30 minutes	768,00

Aide de la Ville de Cluny pour tout élève devenant musicien membre de l'Harmonie Municipale de Cluny

Enfants Clunisois : 80 % du tarif enfant du Clunisois
autres élèves Clunisois et Non Clunisois : 331€20

Information : au montant de la participation individuelle, ajoutez 13€ par élève pour la mise à disposition de matériel pédagogique, 12€ par famille pour les droits d'inscription, et éventuellement les frais de location d'un instrument si vous louez (100€/an communauté - 150€/an hors communauté).
Modalités de paiement : Echancier personnalisé en 1 ou 3 fois. Chèques vacances, aides des comités d'entreprises, sont acceptés.

Justificatifs à produire chaque année à l'inscription

Pour le relevé d'imposition et taxe d'habitation : se baser sur l'année n-1

sauf cas par cas / changement de situation

Présenter une facture EDF ou GDF de - de trois mois

CAF ou MSA ou éducation nationale : de l'année

Ces dispositions permettent un gain de temps / inscriptions / la facturation

A l'inscription (juin) les foyers susceptibles de bénéficier de l'aide personnalisée pour leur(s) enfant(s) devront produire tous ces documents

A l'inscription, les familles ComCom devront fournir leurs documents pour bénéficier du tarif ComCom

Information transmise au CCAS de Cluny car nous fonctionnons sur les mêmes bases

Carte de CCAS n - 1 à produire pour les Clunisois - sauf changement important de situation